



*Albarest*  
PARTNERS

# RAPPORT ESG

2023

---

# Disclaimer



- Le contenu de ce document est strictement confidentiel et exclusivement destiné aux investisseurs du fonds ALBACAP 1.
- Le document a été préparé par CORPOKARMA sur la base des informations fournies par les participations du portefeuille d'Albarest Partners et par Albarest Partners . Les informations collectées couvrent l'année 2023, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. La collecte des informations a été effectuée par CORPOKARMA entre janvier 2024 et avril 2024.

# 01

## PRESENTATION DE LA DEMARCHE ESG D'ALBAREST PARTNERS



# Edito de l'équipe ESG (1/2)

« **Continuité et logique d'amélioration continue** : ce sont les deux marqueurs de l'année 2023 pour Albarest Partners qui a poursuivi avec détermination la mise en œuvre de sa stratégie RSE au sein de la société de gestion comme auprès de l'ensemble de ses participations, les historiques comme celles qui ont intégré le portefeuille l'an passé.

Cette année encore, **nous avons progressé dans nos pratiques** avec :

- la **structuration progressive de la démarche RSE de nos participations** et une amélioration continue des plans d'actions associés,
- une démarche d'atténuation de leurs impacts environnementaux, notamment liés au changement climatique, associé au déploiement de la mesure et de la réduction de leurs **bilans carbone**,
- la diffusion des **mécanismes de partage de la valeur** auprès des salariés,
- un engagement actif au service d'un **emploi pérenne et local en France**,
- notre action dans la cité à travers **En Cordée, notre fonds de dotation**, qui soutient les associations permettant aux personnes en difficulté de gravir une étape dans les domaines de l'éducation, la réinsertion professionnelle, la santé et le handicap - 72 000 € ont été versés à 9 associations depuis sa création en 2021.

En 2024, nous souhaitons gagner en maturité, notamment grâce à l'appui de CorpoKarma, agence de conseil et d'innovation en développement durable : son accompagnement, adapté aux PME et pragmatique, permet de s'adapter à la maturité ESG de chacune des participations. **Les 6 premiers mois de l'année ont d'ores et déjà été marqués par la réalisation de plusieurs diagnostics RSE 360°** (soutenus par BPI France) auprès de EPHIE INDUSTRIES, MERARD et TRESCH, la réalisation de bilans carbone pour certaines de nos participations, ou encore le lancement d'une série de webinaires semestriels sur les thématiques ESG.

# Edito de l'équipe ESG (2/2)

C'est une première étape pour accélérer la prise en compte des enjeux ESG dans la trajectoire de développement des sociétés de notre portefeuille. L'année 2025 nous permettra d'aller plus loin, avec le **recrutement par Albarest Partners d'un expert RSE dédié à l'accompagnement et au suivi dans la durée des entreprises** que nous soutenons.

Nous sommes convaincus que la RSE est une **opportunité de créer de la valeur à long terme pour tous** et que nous devons, en tant qu'investisseur responsable, conjuguer performance et durabilité. C'est fort de cette conviction que nous continuerons à appliquer notre crédo – « donner du sens à nos investissements ».



**Laure THIBIERGE**  
Associée



**Steve GUYARD**  
Directeur de participations

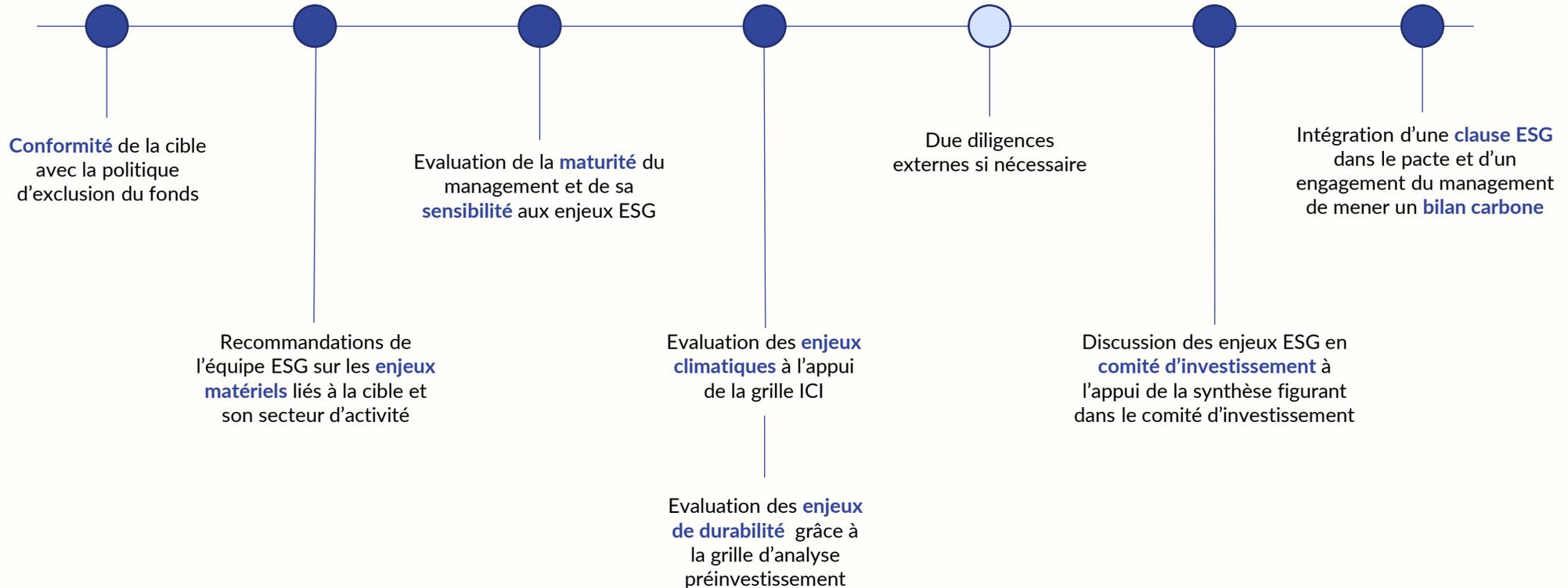


**Aline VERMOREL**  
Contrôleuse financière

# Démarche ESG d'Albarest Partners



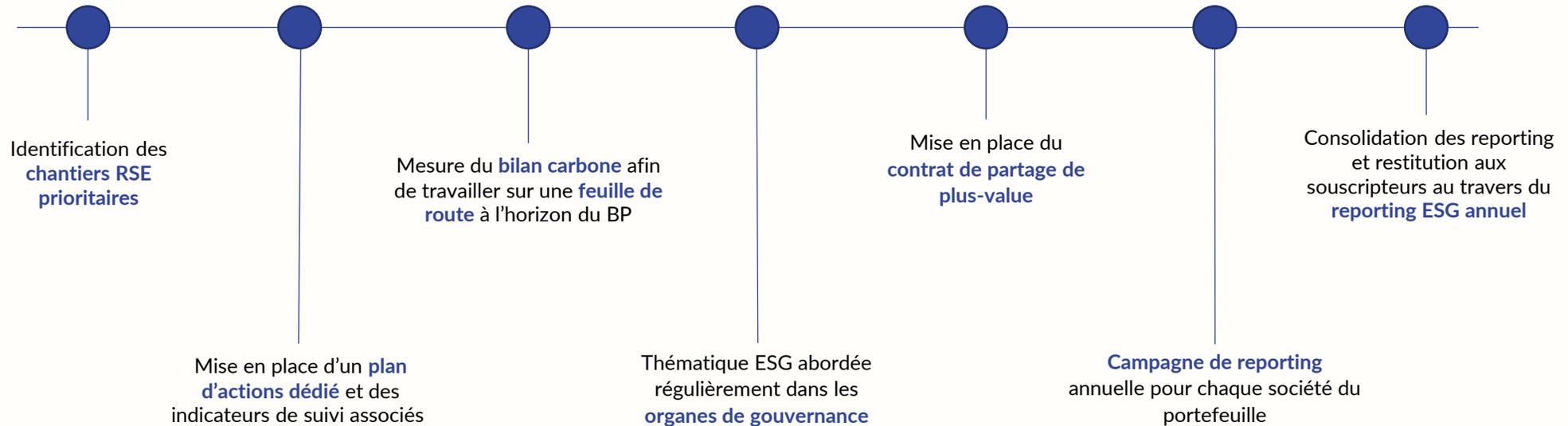
## Préalablement à l'investissement



# Démarche ESG d'Albarest Partners



## Pendant la période de détention



# Nos engagements en tant que société de gestion

3 enjeux prioritaires



Enjeu n°1

Structuration d'une  
démarche ESG intégrant  
les enjeux de durabilité



Enjeu n°2

Contribution sociale dans les  
territoires

*Favoriser l'emploi dans les régions  
Partager la création de valeur avec les salariés*



Enjeu n°3

Impact sociétal

*Fonds de dotation*

Albarest Partners est adhérent à plusieurs initiatives, en adéquation avec les référentiels de son écosystème :



# Focus sur le fonds de dotation en cordée



## 4 domaines de soutien

Le fonds de dotation En Cordée a pour objet **toute action d'intérêt général** contribuant au soutien de missions et de projets, notamment de projets associatifs, **permettant à des personnes en difficulté matérielle et/ou morale, de trouver une aide pour surmonter leurs difficultés** et ainsi franchir une étape.

### Cette aide porte sur quatre domaines :

- ✓ **L'éducation** : accompagnement, aide et financement de formations dispensées à des enfants et adultes en difficulté, attribution de bourses ;
- ✓ **L'insertion ou la réinsertion professionnelle** ;
- ✓ **L'aide au handicap**, notamment pour favoriser l'inclusion en environnement professionnel ;
- ✓ **La santé**, notamment pour aider les personnes malades.

64 K€<sup>1</sup> versés à des associations depuis la création



Solenciel

ZUP<sup>DE</sup>CO



<sup>1</sup> au 31/12/2023

# Reporting ESG d'Albarest Partners

Gouvernance	2022	2023
<b><u>Organes de gouvernance</u></b>		
% femmes dans le directoire	33%	33%
Forme duale	Non	Non
<b><u>Gouvernance ESG</u></b>		
Responsable ESG	Oui	Oui
Code de déontologie	Oui	Oui
Politique ESG	Oui	Oui
ESG abordée en directoire	Oui	Oui
Reporting ESG des sociétés du portefeuille	Oui	Oui
Politique d'exclusion	Oui	Oui
Litiges et controverses durant l'année	Non	Non

Social	2022	2023
<b><u>Effectifs</u></b>		
Effectifs permanents à la fin de l'année	7	8
% femmes dans les effectifs	43%	50%
% femmes dans l'équipe d'investissement	33%	33%
Effectifs non permanents	0	0

Environnement	
Mesure de l'empreinte carbone	Oui (données 2021)
Emissions de CO2 (TCO2e) - Scope 1 et 2	5,3
Emissions de CO2 (TCO2e) - Scope 3	81,7
Emissions de CO2 (TCO2e) - Scope 1, 2 & 3	87



Politique IT responsable



Véhicules hybrides



Bien-être au travail

# Conformité SFDR d'Albarest Partners et du fonds Albacap 1



Une synthèse de certaines des informations suivantes est intégrée dans le présent rapport :

Au niveau de la société de gestion		Références
Art. 3 : Transparence des politiques relatives aux <b>risques en matière de durabilité</b>		Cf p7-8 et charte d'Investisseur Responsable d'Albarest Partners
Art. 4 : Transparence des <b>incidences négatives en matière de durabilité</b> au niveau des entités		Cf p7-8 et charte d'Investisseur Responsable d'Albarest Partners
Art. 5 : Intégration des risques en matière de durabilité dans les <b>politiques de rémunération</b>		Non disponible
Au niveau du fonds Albacap 1 – Article 8		Références
Albacap 1 – Allocation		
Proportion minimum d'investissements alignés avec les caractéristiques E/S promues		90%
Proportion minimum d'investissement durables avec un objectif environnemental...	...dans des activités économiques qualifiées d'environnementalement durables selon la Taxonomie de l'UE	0%
	... dans des activités économiques non qualifiées d'environnementalement durables selon la Taxonomie de l'UE	0%
Proportion minimum d'investissements durables avec un objectif social		0%
Autres investissements		10%
Obligations		
Description des caractéristiques promues par le fonds, par la méthodologie utilisée pour les promouvoir et des pratiques de bonne gouvernance que les sociétés doivent appliquer		Voir le « Pré-contractual disclosure for financial products » (RTS)  Annuellement : Rapport ESG
Intégration des risques de durabilité dans la décision d'investissement et dans la considération du risque d'impact sur la rentabilité du produit		
Considération des Principales incidences négatives – suivi des 14 PAI obligatoires et 2 PAI optionnels		
Alignement à la Taxonomie de l'UE		0% (pas de proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental)

# Conformité article 29 LEC d'Albarest Partners et du fonds Albacap 1



Une synthèse de certaines des informations suivantes est intégrée dans le présent rapport :

Article 29 de la « Loi Energie-Climat » française	Références
1. Approche générale de l'entité	<i>Cf p7-8 et charte d'Investisseur Responsable d'Albarest Partners</i>
2. Moyens internes pour contribuer à la transition	
3. Gouvernance ESG au sein de l'entité financière	
4. Stratégie d'engagement avec les émetteurs ou les gestionnaires	
5. Investissements durables et investissements dans les combustibles fossiles	
6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris	<i>Non applicable à Albarest Partners</i>
7. Stratégie d'alignement sur la biodiversité	
8.a – Intégration du risque ESG dans la gestion des risques	
8. bis – Intégration des risques ESG dans la gestion des risques : Description des risques ESG et plan d'action associé	
9. Mesures d'amélioration	

# 02

## METHODOLOGIE D'ANALYSE ET REPORTING ESG



# Déroulé de la campagne de reporting

01

## Lancement de la campagne ESG auprès des participations

- Les participations répondent au questionnaire ESG envoyé pour l'exercice 2023

Janvier 2024 –  
Avril 2024

02

## Revue des données ESG pour chaque participation

- CorpoKarma analyse les réponses au questionnaire, les documents complémentaires (ex : charte RSE, bilan carbone, code éthique) et demande des précisions si nécessaire
- CorpoKarma réalise un entretien individuel avec le représentant de chaque participation pour confirmer la bonne compréhension du questionnaire et des enjeux
- Des modifications sont apportées dans le document de reporting si besoin

Avril – mai  
2024

03

## Synthèse et consolidation de l'analyse ESG

- CorpoKarma analyse et met en valeurs les enjeux ESG clés, les points forts ainsi que les axes de progression de chaque participation
- CorpoKarma consolide les données au niveau portefeuille afin d'obtenir une évaluation globale des enjeux, de la maturité ESG et des axes de progression

Mai – juin 2024

# Déroulé des échanges avec les participations



ENTREPRISES	SECTEUR D'ACTIVITÉ	CA (M€) AU 31/12/2023	EFFECTIFS AU 31/12/2023	ENTRETIEN TÉLÉPHONIQUE	NIVEAU DE SENSIBILISATION A L'ESG	QUALITÉ DU REPORTING
AIRRIA	Réseau d'installation et de maintenance d'infrastructures numériques	15,9	102	Oui	Bon	Bon
IP LABEL	Edition de logiciels de mesure de l'expérience utilisateur	14,5	105	Oui	Bon	Bon
MASA	Développement de logiciels basés sur l'IA	7,3	41	Non	Faible	Moyen
FIDLEASE	Leasing d'équipements industriels	72	33	Non	Bon	Bon
EPHIE INDUSTRIES	Conception, fabrication et traitements de surfaces d'ornements et de pièces métalliques	22	144	Oui	Bon	Bon
ARCADO	Fabrication de produits de salaison et de charcuteries de terroir	107	274	Non	Bon	Bon
GOLOCAL	Commerce de gros et de détail de pâtisseries, viennoiseries fraîches et de plats traiteurs	22,3	220	Oui	Bon	Bon
TRESCH <sup>1</sup>	Produits dédiés au traitement des eaux industrielles et tertiaires	8,1	29	Oui	Bon	Bon
GENIUS ENERGIES – EGA <sup>1</sup>	Génie électrique, courants forts, courants faibles, génie climatique et énergies renouvelables.	26,9	157	Oui	Moyen	Moyen
GENIUS ENERGIES – M2EI <sup>1</sup>	Régulation, détection incendie, électricité industrielle et tertiaire	8,9	75	Oui	Moyen	Moyen
MERARD <sup>1</sup>	Produits de polissage de produits finis et semi-finis	6,9	17	Oui	Bon	Moyen
ALL IN <sup>1</sup>	Organisation de tournois de tennis en France, exploitation d'installations sportives, restauration	14	48	Oui	Moyen	Moyen

<sup>1</sup> Entrées dans le portefeuille en 2023

# Cinq thématiques d'analyse ESG

Le portefeuille d'Albarest Partners a répondu à un questionnaire contenant 132 indicateurs, dont les indicateurs Principal Adverse Impacts (PAI) de la Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR). Le questionnaire ESG est composé d'indicateurs quantitatifs, qualitatifs, oui/non/qcm et couvre 5 grandes thématiques : les informations générales, la gouvernance, l'empreinte environnementale, l'empreinte sociale et la chaîne d'approvisionnement (Supply Chain).

## Thématiques et sous-thématiques présentes dans le questionnaire de Reporting ESG d'Albarest Partners

### 1) Informations générales

- Reporting RSE
- Activité / Secteur / Clients
- Informations financières
- Périmètre de référence

### 2) Gouvernance

- Gouvernance exécutive
- Gouvernance non exécutive
- Ethique et lutte contre la corruption
- Politique de matière de droits de l'homme
- Systèmes d'information
- Gouvernance/Pilotage RSE
- Plan d'actions RSE / charte / collaborateurs formés
- Initiatives environnementales
- Taxonomie

### 3) Empreinte environnementale

- Gestion de l'environnement
- Empreinte carbone
- Actions de réductions des GES
- Consommation d'énergie
- Eau
- Déchets
- Biodiversité
- Taxes et litiges

### 4) Empreinte sociale

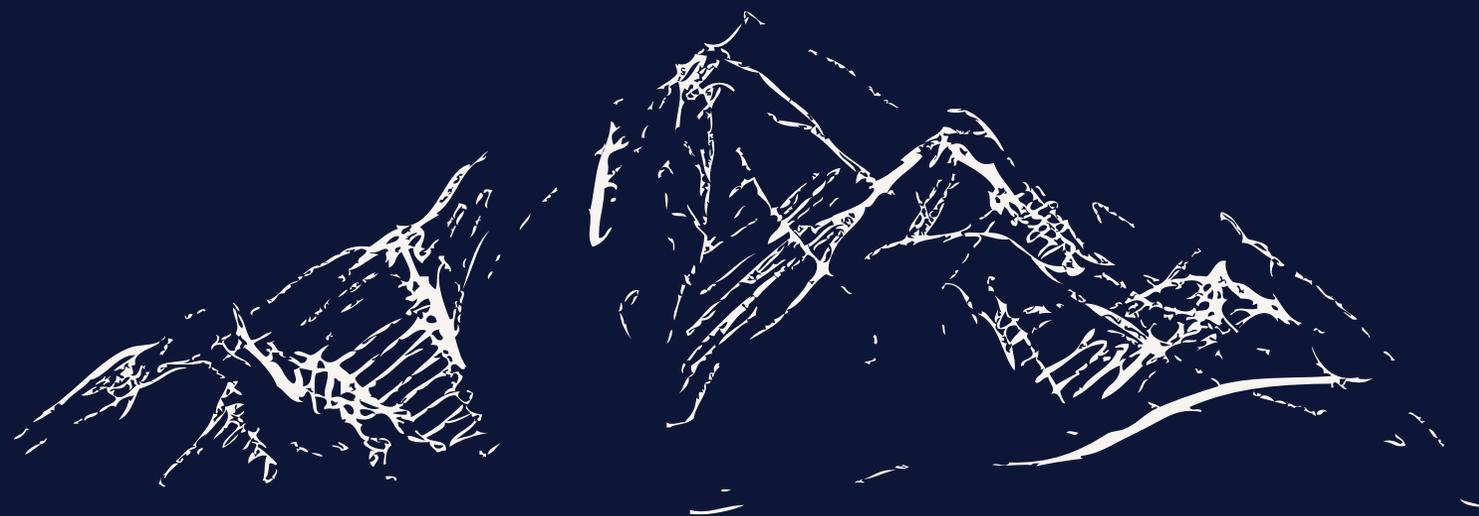
- Effectifs
- Emploi
- Discriminations
- Parité
- Handicap
- Dialogue social
- Absentéisme
- Santé et sécurité
- Gestion des compétences
- Partage de la valeur et bénéfices sociaux

### 5) Supply Chain

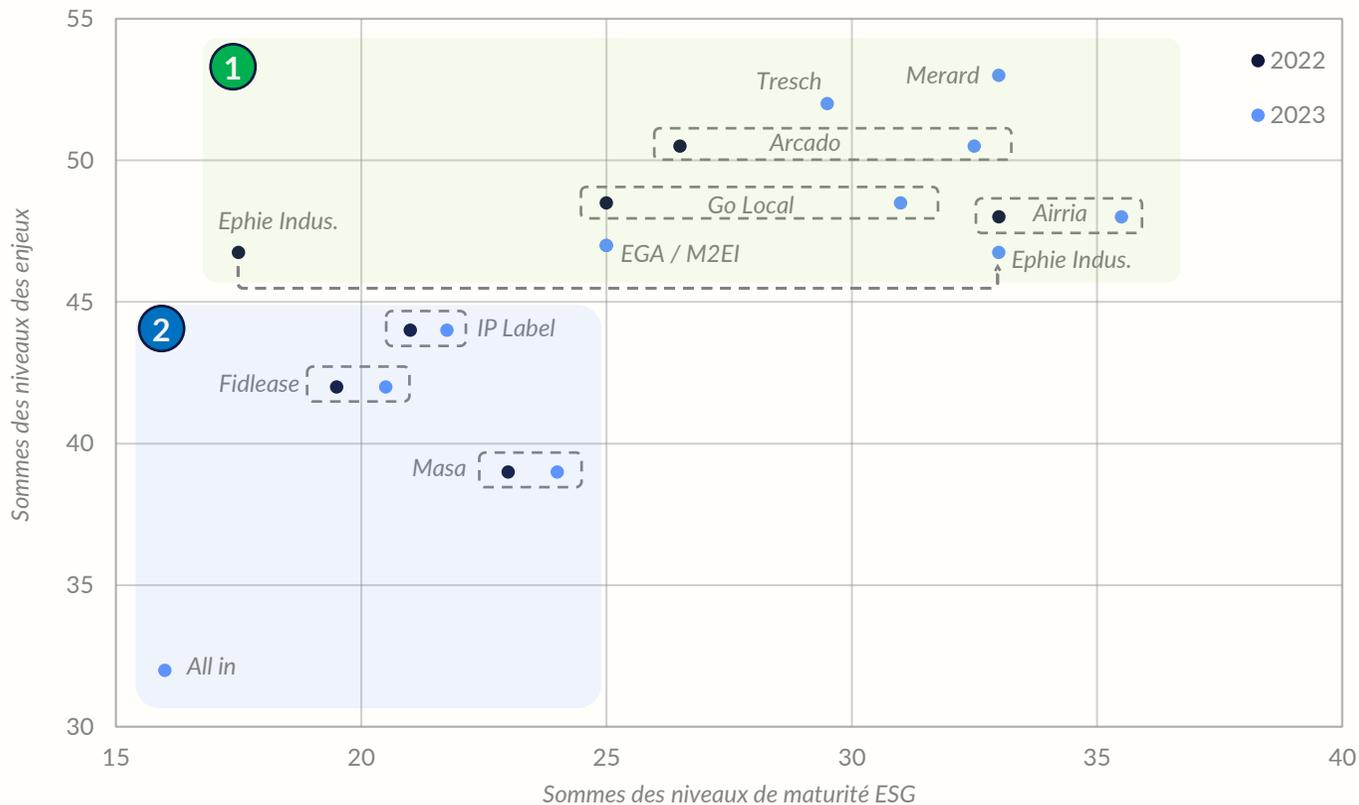
- Organisation
- Achats responsables
- Dons à des organismes de bienfaisance

# 03

## PERFORMANCE ESG DU FONDS ALBACAP 1



# Cartographie Matérialité et évolution du portefeuille



## Synthèse

La maturité des 7 participations au portefeuille en 2022 a progressé de + 33 points au total entre 2022 et 2023 (soit + 20%).

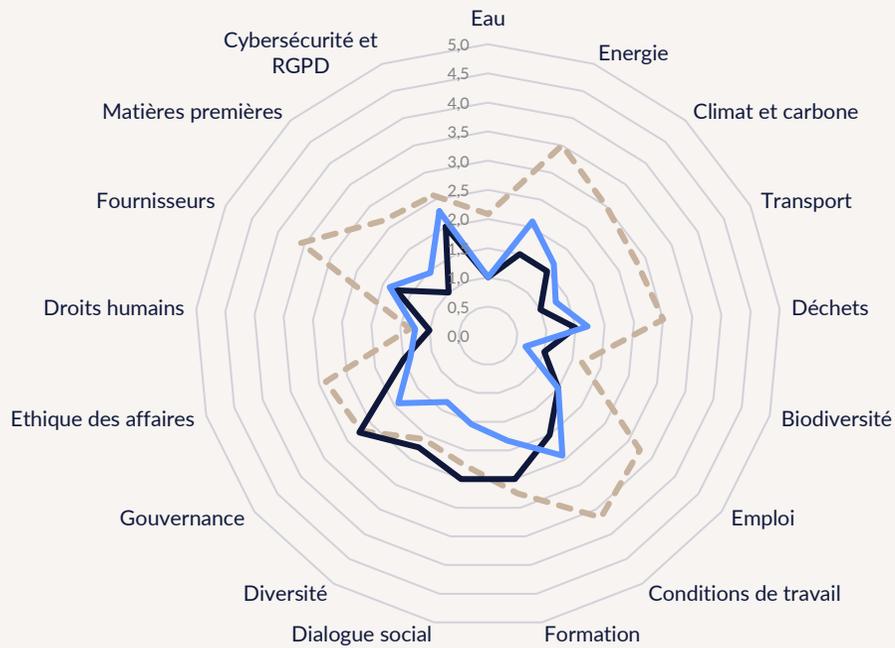
En particulier, **Ephie Industries** (dont les enjeux ESG étaient peu adressés en 2022) a progressé de 89% (soit 15,5 points)

En 2023, 7 participations du portefeuille présentent des enjeux ESG importants et un niveau de maturité adapté

En 2023, 4 participations présentent peu ou pas d'enjeux ESG

# Consolidation des enjeux et des niveaux de maturité ESG du portefeuille

## Maturité ESG globale



— Importance de l'enjeu  
— Maturité du portefeuille 2023

— Maturité Du portefeuille 2022

Périmètre 2022: 7/7; Périmètre 2023: 11/11

## Synthèse

Au regard des différents secteurs présents dans le fonds Albacap I, le portefeuille est caractérisé par de nombreux enjeux ESG, parmi lesquels:

- Les **conditions de travail** (santé/sécurité, bien-être au travail)
- La gestion des **relations fournisseurs** (suivi des fournisseurs, éthique des affaires, intégration de critères de durabilité, etc.)
- **L'emploi** (attractivité et rétention des talents, saisonnalité des activités)
- L'impact des activités sur le **climat et le carbone**
- La gestion des **consommations d'énergie**
- La gestion des **déchets**

Les **enjeux sur lesquels le portefeuille a le plus progressé** entre 2022 et 2023, sont :

- La **consommation d'énergie**
- Les **conditions de travail**
- La **consommation de matières premières**

En 2023, les enjeux sur lesquels le portefeuille présente une **marge de progression plus importante** sont :

- **L'emploi**
- Les **transports**
- Les **fournisseurs**

# 03

## VISION DU PORTEFEUILLE ALBACAP 1 GOUVERNANCE & SUPPLY CHAIN



# Engagement du fonds dans l'accompagnement d'une gouvernance et supply chain responsable

Albarest Partners accompagne les sociétés du portefeuille du fonds dans le renforcement de leur politique RSE sur :

- la structuration d'une **gouvernance fiable, diverse et participative**
- l'intégration de critères de **durabilité dans les processus achats**

## Gouvernance

**100%**

des sociétés  
ont abordé la RSE au Conseil  
d'Administration ou Comité de  
Surveillance / Stratégique dans l'année

**20%\***

de femmes dans les premières  
instances de gouvernance  
opérationnelle

## Chaîne de valeur

**45%**

des sociétés **intègrent des critères  
d'achats responsables**

# Le fonds promeut l'intégration de la RSE et la diversité dans les organes de gouvernance



- Les organes de gouvernance ont intégré la RSE comme un sujet de discussion structurant.
- La part des femmes dans la gouvernance progressent dans la majorité des participations. L'indicateur opérationnel décroît car la gouvernance opérationnelle est en structuration dans 2 nouvelles participations.
- Ephie Industries a mis en place une politique de lutte contre la corruption au travers d'un code de conduite groupe. **A moyen-terme, un effort complémentaire devra être porté sur l'éthique** des affaires par les autres participations.
- 3 sociétés additionnelles vont intégrer un administrateur indépendant en 2024, Fidlease, All In et Go Local.

Indicateurs	Unité	2022	2023
RSE abordée au moins 1 fois/an dans la gouvernance	Nb Oui	7/7 (100%)	<b>11/11</b> (100%)
Politique en matière de lutte contre la corruption	Nb Oui	0/7 (0%)	<b>1/11</b> (9%)
Litiges déontologiques et violation de principes éthiques	Nb Oui	0/7 (0%)	<b>0/11</b> (0%)
Sécurité des SI / Cybersécurité	Nb Oui	6/7 (86%)	<b>9/11</b> (82%)
Conformité RGPD	Nb Oui	6/7 (86%)	<b>8/11</b> (73%)

## DIVERSITÉ DANS LES ORGANES DE GOUVERNANCE

% femmes dans les instances de gouvernance opérationnelle (Codir, Comex...)

20%

Périmètre : 11/11  
Valeur 2022 : 27 %

% femmes dans les instances de gouvernance actionariale (CA, CS...)

25%

Périmètre : 11/11  
Valeur 2022 : 5 %

% société du portefeuille avec au moins 1 administrateur indépendant

27%

Périmètre : 11/11  
Valeur 2022 : 29 %

# Les participations du fonds structurent progressivement leur politique RSE et les plans d'actions associés



- **5 sociétés suivent les engagements du Global Compact de l'ONU** en vue d'aligner leur stratégie avec les ODD.
- **Forte progression des indicateurs liés à la structuration de la politique RSE** sous l'impulsion de la gouvernance avec la moitié des participations dotées d'une charte et/ou d'un plan d'actions RSE.
- **4 sociétés se sont dotées d'une charte RSE en 2023** (GoLocal, Merard, EGA, Arcado) **et 5 ont défini un plan d'actions opérationnel** (Go Local, IP Label, Merard, EGA et Arcado).

Indicateurs	Unité	2022	2023
Mécanisme de conformité au Global Compact *	Nb Oui	1/7 (14%)	<b>4/11</b> (35%)
Charte / Engagement RSE	Nb Oui	2/7 (29%)	<b>6/11</b> (55%)
Plan d'actions RSE	Nb Oui	0/7 (0%)	<b>5/11</b> (45%)
Certifications	Nb Oui	2/7 (29%)	<b>5/11</b> (45%)
Responsable RSE / ESG	Nb Oui	4/7 (57%)	<b>6/11</b> (55%)

# Intégration des enjeux de durabilité dans la supply chain

- **Le niveau de maîtrise des risques et enjeux de durabilité sur la Supply Chain varie fortement entre les participations** en fonction de 3 critères : importance des achats dans la valeur ajoutée, attentes sectorielles sur la durabilité et maturité RSE.
- **Les participations entrées au portefeuille en 2023 sont moins matures que les participations historiques.**
- **5 sociétés (1 de plus qu'en 2022) ont mis en place une démarche d'achats responsables avec des engagements formels ou informels.** Les nouvelles sociétés en portefeuille n'ont encore pas déployé ce type de démarche. Ceci explique le recul au niveau portefeuille.
- **Arcado sélectionne ses fournisseurs en intégrant des enjeux RSE au niveau entreprise (sécurité alimentaire, code éthique) et produit (test de fonctionnalité et vieillissement), puis les évalue annuellement.** Un audit sur site a lieu tous les 3 ans.
- **Go Local sélectionne ses fournisseurs d'huile de palme en intégrant la certification RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil) et privilégie les achats locaux.**
- **Merard réalise une étude de faisabilité pour rendre sa chaîne d'approvisionnement de coton plus durable.**

% du portefeuille ayant réalisé une évaluation des risques sur les matières premières de leur chaîne de valeur



Périmètre 11/11  
Valeur 2022 : 29 %

% du portefeuille ayant mis en place des critères d'achats responsables (y compris informels)



Périmètre 11/11  
Valeur 2022 : 56 %

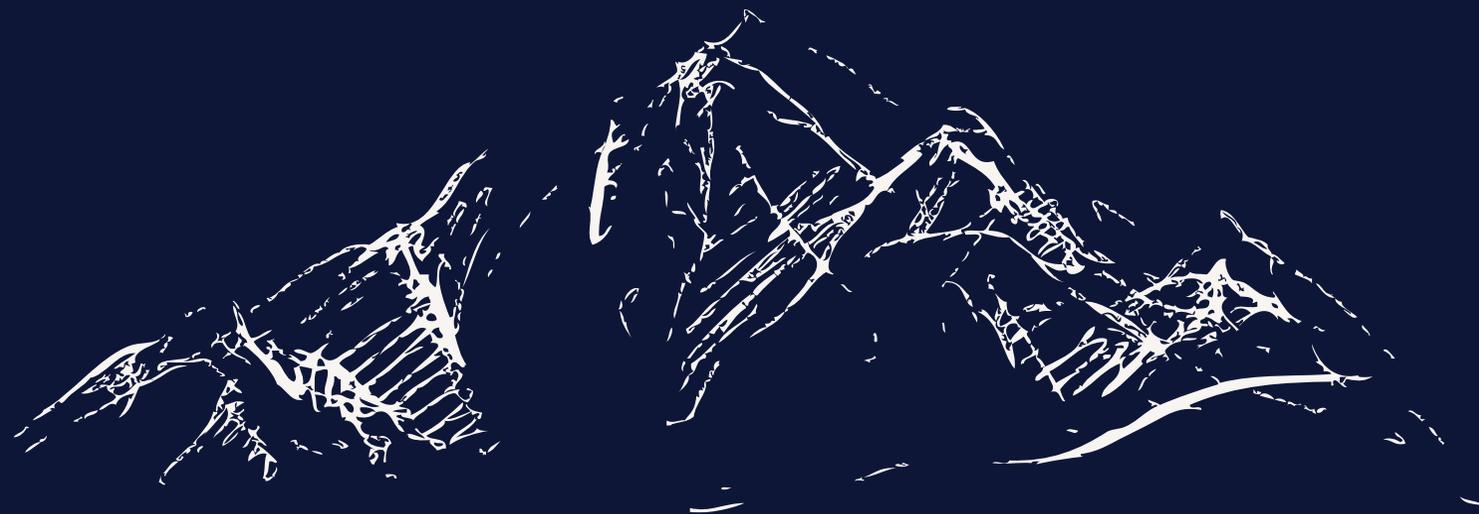
% du portefeuille ayant mis en place un mécanisme de suivi sur des critères RSE des fournisseurs



Périmètre 11/11  
Valeur 2022 : 14 %

# 03

## VISION DU PORTEFEUILLE ALBACAP 1 SOCIAL



# Engagement du fonds dans le partage de la valeur et la mixité professionnelle



Albarest Partners est engagé dans une démarche d'investisseur responsable, exemplaire, concrète et pragmatique auprès de ses parties prenantes, avec notamment deux caractéristiques sociales à promouvoir :

- diffuser le **partage de la valeur** ;
- développer la **mixité professionnelle** et favoriser la **réinsertion à tous les niveaux de l'entreprise**.

## Partage de la valeur

**63%**

des sociétés ont mis en place ou déploient actuellement un mécanisme de partage de la valeur

**1 248**

**Employés**

(Valeur consolidée au niveau du fonds)

## Mixité professionnelle

**33 %**

de femmes dans les effectifs

**2 %**

d'employés se déclarent en situation de handicap

**14 %**

de femmes dans les 10 plus hauts revenus

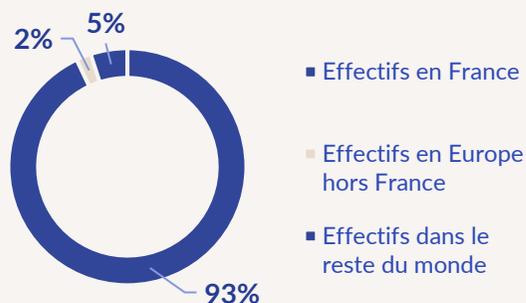
# Le fonds agit pour un emploi pérenne et local en France

- L'effectif consolidé des sociétés au portefeuille a progressé de 40% pour atteindre 1 248 salariés.
- Le taux d'emploi (rapporté à l'effectif) en France (+16%) et de CDI (+7%) ont progressé sur l'année 2023.
- Le turn-over a baissé dans toutes les participations au portefeuille en 2022 sauf une.

Indicateurs	Unité	2022	2023
Effectif physique total de la société au 31/12	Nombre	890 (7/7)	1 248 (11/11)
Effectifs en France	Nombre	802 (7/7)	1 154 (11/11)
Effectifs en Europe HORS France	Nombre	41 (7/7)	36 (11/11)
Effectifs dans le reste du monde	Nombre	47 (7/7)	58 (11/11)
Nombre d'embauches - CDI	Nombre	230 (7/7)	317 (11/11)
Taux de rotation des effectifs / turnover calculé - CDI	Pourcentage	37% (7/7)	24% (11/11)

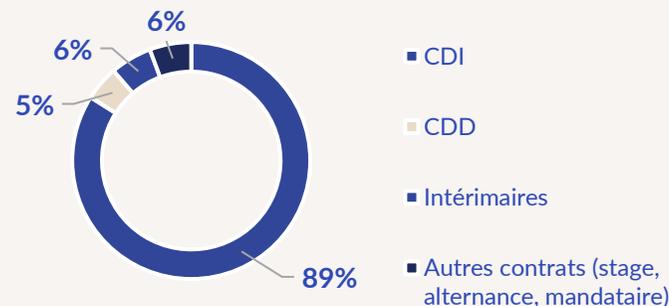
## Répartition géographique

Vision consolidée des 11 participations



## Répartition par type de contrat

Vision consolidée des 11 participations



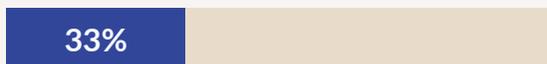
# Les sociétés poursuivent leurs engagements pour l'égalité, la diversité et l'inclusion



- 3 sociétés (AIRRIA, Ephia Industries et EGA) ont signé une charte en faveur de la diversité en 2023.
- L'index d'égalité professionnelle FH progresse de 3 points (+4%) mais n'est pas encore calculé par toutes les participations.
- Les parts de femmes (33%) et de salariés (2%) en situation de handicap sont stables entre les années 2022 et 2023.

Indicateurs	Unité	2022	2023
Charte et/ou engagements en matière de diversité	Nb Oui	0/7 (0%)	3/11 (27%)
Femmes parmi les rémunérations les plus élevées	Pourcentage	17 % (7/7)	14 % (11/11)
Ecart de rémunération non ajusté	Pourcentage	17 % (7/7)	16 % (10/11)
Index de l'Égalité professionnelle femmes hommes	Nombre sur 100	72,8 (5/7)	77 (3/11)
Part de femmes dans l'effectif consolidé	Pourcentage	34 % (7/7)	35 % (11/11)
Taxe AGEFIPH	Euros	16 854 (5/7)	30 367 (11/11)
Part de salariés en situation de handicap dans l'effectif consolidé	Pourcentage	2% (7/7)	2% (11/11)

## Part de femmes dans l'effectif consolidé



Femmes dans l'effectif consolidé : 444

Périmètre 11/11  
Valeur 2022 : 34 %

## Part de salarié en situation de handicap dans l'effectif consolidé



Salariés en situation de handicap : 39

Périmètre 11/11  
Valeur 2022 : 2 %

# La santé et la sécurité des salariés s'améliorent au niveau du portefeuille



- Les 9 sociétés ayant une activité présentant des risques d'accident significatifs ont mis en place (8) ou ont initié (1) une politique de santé / sécurité. Les 3 sociétés restantes ont des activités de bureaux (crédit-bail ou services informatiques).
- Les taux d'absentéisme et de fréquence d'accidents du travail ont diminué au niveau du portefeuille sur l'année 2023.
- AIRRIA a déployé une politique de formation. 3 des nouvelles sociétés entrées au portefeuille en 2023 n'ont pas encore mis en place de politique de formation, ce qui explique la baisse de cet indicateur.

Indicateurs	Unité	2022	2023
Taux d'absentéisme*	Pourcentage	6,15	5,37 (11/11)
Taux de fréquence des accidents du travail*	Nombre	3,02	1,58 (10/11)
Taux de gravité des accidents du travail*	Nombre	0,74	0,59 (10/11)

\*Le nombre d'heures d'absences pour maladie de Merard n'est pas disponible en 2023. Le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail pour Merard et Tresch n'est pas disponible pour 2022

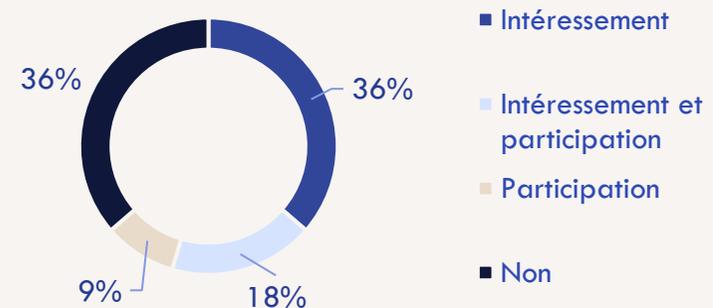


# Le fonds poursuit le déploiement de mécanismes de partage de la valeur auprès des salariés

- 7 sociétés (63%) ont mis en place un **mécanisme de partage de la valeur**. L'intéressement est le mécanisme le plus répandu avec 6 sociétés l'ayant mis en place.
- 2 sociétés (18%) ont mis en place un mécanisme de partage de la plus-value (Airria et Fidlease). Merard et Tresch déploient actuellement ce mécanisme pour 2024.
- 8 sociétés du portefeuille ont des salariés actionnaires.

Part des sociétés ayant mis en place un mécanisme de partage de la valeur (vision consolidée)

Périmètre 11/11



# 03

## VISION DU PORTEFEUILLE ALBACAP 1 ENVIRONNEMENT



# Engagement du fonds pour l'atténuation des impacts environnementaux, notamment liés au changement climatique

Albarest Partners s'engage dans une démarche d'investisseur responsable et impulse une démarche d'atténuation des impacts environnementaux des sociétés au sein de son portefeuille.

L'atténuation du changement climatique (c-à-d la réduction des émissions GES) est la caractéristique principale promue.

## Changement Climatique

**82%**

des sociétés ont réalisé ou sont en cours de réalisation de leur bilan carbone sur les 3 scopes

**100%**

sociétés suivent leurs consommations d'énergie

## Impacts environnementaux

**72%**

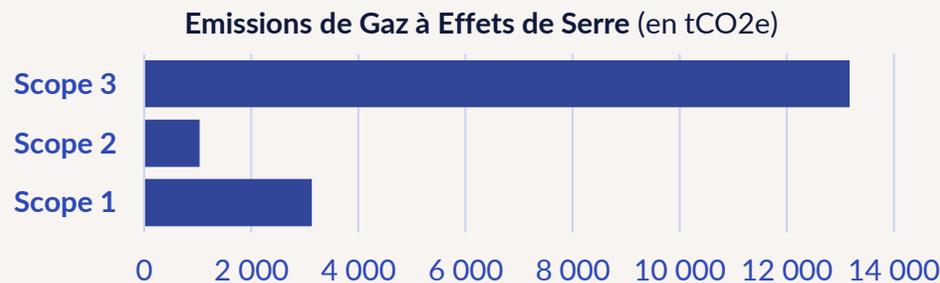
des sociétés ont mis en place des initiatives environnementales

*(ces initiatives sont présentées dans les slides suivantes)*

# Les politiques Climat se déploient au sein des sociétés, tant au niveau de la mesure du bilan carbone que de sa réduction

- **5 sociétés ont réalisé leur bilan carbone sur les 3 scopes et 2 sociétés sur les scopes 1 et 2**, au moins 1 fois sur les 2 dernières années. 2 sociétés additionnelles ont initié ou vont initier en 2024 leur bilan carbone sur les 3 scopes.
- **Toutes les sociétés ayant réalisé leur bilan carbone ont défini un plan d'actions**, actuellement en cours de déploiement.
- **La tendance de l'intensité énergétiques et carbone est à la réduction. Toutefois, une interprétation au niveau portefeuille est complexe** en raison de 3 facteurs : nouvelles sociétés sur des secteurs peu intense, augmentation du CA en 2023 sans réévaluation du bilan carbone et 2 sociétés importantes avec un bilan carbone sur les scopes 1 & 2 uniquement.

Indicateurs	Unité	2022	2023
Changement climatique - Évaluation de l'exposition aux risques	Nb Oui	0/7 (0%)	0/11 (0%)
Réalisation d'un bilan carbone	Nb Oui	4/7 (57%)	7/11 (64%)
Intensité carbone	TCO2e/M€ CA	176 (4/7)	111 (7/11)
Intensité énergétique	GWh/M€ CA	121 (6/7)	75 (11/11)
Actions de réductions des émissions de gaz à effet de serre	Nb oui	N/D	7/11 (64%)



Périmètre 7/11

# Initiatives environnementales

- La majorité des sociétés ont mis en place des initiatives environnementales, le plus souvent liées à l'efficacité énergétique et à la réduction des gaz à effet de serre.
- Tresch a déployé des initiatives visant à réduire sa consommation en eau.
- Arcado a déployé des actions pour préserver la biodiversité sur ces sites.
- Aucun des sites des sociétés en portefeuille n'impacte négativement la biodiversité.\*

Indicateurs	Unité	2022	2023
<b>ENERGIE</b>			
Consommation d'électricité*	MWh PCI	18 769 (7/7)**	16 664 (11/11)
Consommation d'énergie d'origine renouvelable*	kWh PCI	0 (7/7)	343 918 (11/11)
Production d'énergie*	kWh PCI	0 (7/7)	38 963 (11/11)
Consommation de carburant	Litre	548 037 (6/7)	768 718 (11/11)
<b>EAU</b>			
Consommation d'eau	m3	91 194 (3/7)	100 353 (11/11)
Emissions dans l'eau*	m3	77 (7/7)	0 (11/11)
<b>DECHETS</b>			
Déchets non dangereux	Tonne	539 (7/7)	230 (11/11)
Déchets dangereux*	Tonne	293 (6/7)	313 (11/11)
<b>BIODIVERSITE</b>			
Sites situés dans ou près d'une zone sensible	Nb Oui	1/7 (14,3%)**	1/12 (8%)

\*Cette donnée est collectée dans le cadre de la réglementation SFDR et permet de calculer les indicateurs «Principal adverse impacts ».

\*\*Le reporting 2022 était déclaré en kWh et n'incluait pas Arcado, qui représente 11 000 MWh.

# 05

## PERFORMANCE DU FONDS ALBACAP 1 Indicateurs PAI



# Trois caractéristiques promues par le fonds

Le tableau suivant présente les valeurs consolidées au niveau du portefeuille relatifs aux indicateurs des caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds dans le cadre de sa démarche Article 8 défini par le Règlement Européen 2019/2088 («Règlement SFDR ») :

Nom	Définition	Unité	Valeur 2023	Périmètre 2023
<b>Promotion de la caractéristique n°1 : Partage de la valeur.</b>				
Mise en place d'un contrat de partage de la plus-value	Le contrat de partage de la plus-value est un contrat prévoyant le partage de la plus-value réalisée lors de la prochaine cession de la société. Le partage de la plus-value prévu doit aller du top management;	Oui/non	18 % Oui	11/11
Montant de la plus-value par employé partagée avec les employés des sociétés en portefeuille à la sortie de l'investissement		€ par employé	Non applicable	
<b>Promotion de la caractéristique n°2 : Développer la mixité professionnelle à tous les niveaux de l'entreprise et favoriser la réinsertion</b>				
Part de femmes sur l'effectif total	100 * Nombre de femmes au 31/12 / Effectif physique total de la société au 31/12	%	33 %	11/11
Part de salariés en situation de handicap dans l'effectif total	100 * Nombre de salariés en situation de handicap/ Effectif physique total de la société au 31/12	%	2 %	11/11
Montant de la taxe AGEFIP payée	Montant de la taxe AGEFIP payée par la société sur la dernière période	€	30 367 €	11/11
Politique et/ou initiatives en faveur de l'emploi des jeunes	Mise en place d'une politique et/ou des initiatives en faveur de l'emploi des jeunes (par exemple : partenariat avec des écoles, proposition de stages d'insertion, etc.)	Oui/Non	46 % Oui	11/11
<b>Promotion de la caractéristique n°3 : Atténuation du réchauffement climatique</b>				
Evaluation de l'impact et de l'exposition de la société aux risques physiques et de transition, liés au changement climatique		Oui/Non	18 % Oui	11/11
Réalisation d'un bilan carbone		Oui/Non	64 % Oui	11/11
Emissions carbonees en cas de réalisation d'un bilan carbone		TCO2e	17 780	11/11

# Principal Adverse Impacts (1/2)

Le tableau suivant présente les valeurs consolidées au niveau du portefeuille relatifs aux indicateurs des principales incidences négatives (PAI - Principal Adverse Impacts) définis par le Règlement Européen 2019/2088 (« Règlement SFDR ») :

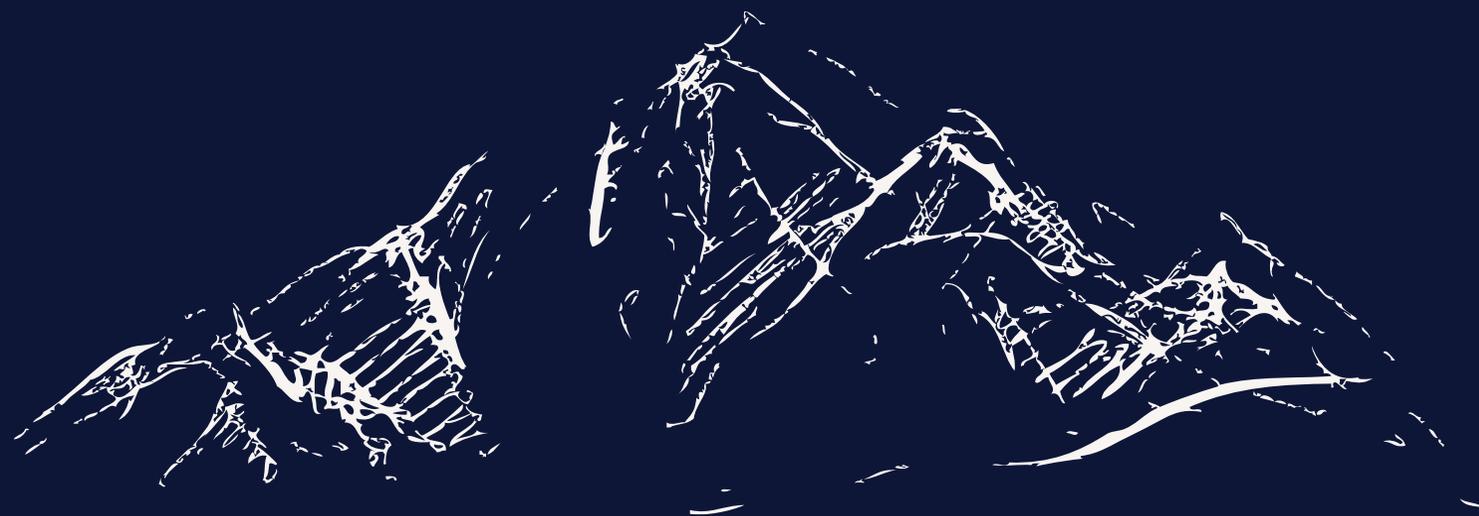
N°	Nom	Définition	Unité	Valeur 2022	Périmètre 2022	Valeur 2023	Périmètre 2023
1	Emissions de gaz à effet de serre (Scope 1)	Emissions de gaz à effet de serre Scope 1 du portefeuille (cf. définition en Annexe)	tCOE2eq	456	4/7	904	7/11
1	Emissions de gaz à effet de serre (Scope 2)	Emissions de gaz à effet de serre Scope 2 (cf. définition en Annexe)	tCOE2eq	109	4/7	249	7/11
1	Emissions de gaz à effet de serre (Scope 3)	Emissions de gaz à effet de serre Scope 3 (cf. définition en Annexe)	tCOE2eq	5 019	4/7	6 168	5/11
1	Emissions de gaz à effet de serre totales	Emissions de gaz à effet de serre totales (cf. définition en Annexe)	tCOE2eq	5 584	4/7	7 321	7/11
2	Empreinte carbone	Empreinte carbone du portefeuille (cf. définition en Annexe)	tCOE2eq/M€ investis	230	4/7	138	7/11
3	Intensité GES des entreprises bénéficiaires	Intensité GES des entreprises du portefeuille (cf. définition en Annexe)	tCOE2eq/M€ CA	103	4/7	77	7/11
4	Exposition aux entreprises présentes dans le secteur des énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	%	0	7/7	0	11/11
5	Part d'énergie non renouvelable consommée	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	%	0	7/7	35 %	11/11
5	Part d'énergie non renouvelable produite	Part de la production d'énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	%	0	7/7	0 %	11/11
6	Intensité énergétique par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires, par secteur climatique à fort impact	GWh/M€ de CA	Sector C Ephie Industries = 0,25 Sector G Golocal =0,36	7/7	Sector C Ephie Industries = 0,25 Sector G Golocal =0,29	11/11

# Principal Adverse Impacts (2/2)

N°	Nom	Définition	Unité	Valeur 2022	Périmètre 2022	Valeur 2023	Périmètre 2023
7	Activités affectant négativement les zones sensibles pour la biodiversité	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires dont les sites/opérations sont situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises bénéficiaires ont un impact négatif sur ces zones	%	0	7/7	0	11/11
8	Emissions de polluants dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises bénéficiaires d'investissements par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée	T/M€ CA	0,35	7/7	0	11/11
9	Déchets dangereux générés	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires d'investissements par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée	T/M€ CA	1,35	7/7	0,96	11/11
10	Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	%	0	7/7	0	11/11
11	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires ne disposant pas de politiques de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs/plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	%	82	7/7	63	11/11
12	Ecart de rémunération non ajusté	Écart salarial moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	%	13,5	6/7	16	9/11
13	Diversité au conseil	Ratio moyen femmes/hommes au sein des conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	%	96	7/7	25% / 75%	11/11
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	%	0	7/7	0	11/11
15	<i>Additionnel</i> : Part d'énergie renouvelable consommée	Part d'énergie renouvelable consommée	%	0	7/7	2%	11/11
16	<i>Additionnel</i> : Taux de fréquence des accidents du travail	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	Nb	2,21	7/7	1,58	9/11

# 06

## ANNEXES



# Définition des Principal Adverse Impacts (1/3)

Nom	Définition
<b>Emissions de gaz à effet de serre (Scope 1)</b>	<p>On entend par «Emissions de gaz à effet de serre (GES)», les émissions de gaz à effet de serre telles que définies à l'article 3, point 1), du règlement (UE) 2018/842 du Parlement européen et du Conseil. Les « émissions de GES » sont calculées conformément à la formule suivante :</p> $\sum_n^i \left( \frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$
<b>Emissions de gaz à effet de serre (Scope 2)</b>	<p>On entend par «Emissions de gaz à effet de serre (GES)», les émissions de gaz à effet de serre telles que définies à l'article 3, point 1), du règlement (UE) 2018/842 du Parlement européen et du Conseil. Les « émissions de GES » sont calculées conformément à la formule suivante :</p> $\sum_n^i \left( \frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$
<b>Empreinte carbone</b>	<p>L'empreinte carbone" est calculée conformément à la formule suivante :</p> $\frac{\sum_n^i \left( \frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$
<b>Intensité GES des entreprises bénéficiaires</b>	<p>L'intensité GES des entreprises bénéficiaires" est calculée conformément à la formule suivante :</p> $\sum_n^i \left( \frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$
<b>Exposition aux entreprises présentes dans le secteur des énergies fossiles</b>	<p>On entend par "Entreprises présentes dans le secteur des énergies fossiles", (i) les entreprises qui tirent profit de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et lignite; (ii) les entreprises qui tirent profit de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la distribution (y compris le transport, le stockage et le commerce) ou du raffinage de combustibles fossiles liquides; (iii) les entreprises qui tirent profit de l'exploration et de l'extraction de combustibles gazeux fossiles ou de leur distribution (y compris le transport, le stockage et le commerce).</p>

# Définition des Principal Adverse Impacts (2/3)

Nom	Définition
<b>Part d'énergie non renouvelée consommée</b>	On entend par «sources d'énergie renouvelables», les sources d'énergie renouvelables définies dans l'article 2, paragraphe 1, de la directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil.
<b>Part d'énergie non renouvelée produite</b>	On entend par «sources d'énergie renouvelables», les sources d'énergie renouvelables définies dans l'article 2, paragraphe 1, de la directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil.
<b>Intensité énergétique par secteur à fort impact climatique</b>	On entend par «intensité de la consommation d'énergie», le rapport entre la consommation d'énergie par unité d'activité, de production ou toute autre mesure de l'entreprise bénéficiaire et la consommation d'énergie totale de cette entreprise bénéficiaire. On entend par «secteurs à impact climatique élevé», les secteurs énumérés dans les sections A à H et la section L de l'annexe I du règlement (CE) no 1893/2006 du Parlement européen et du Conseil (14).
<b>Activités affectant négativement les zones sensibles pour la biodiversité</b>	On entend par «zone protégée», une zone protégée désignée par la base de données commune sur les zones désignées de l'Agence européenne pour l'environnement. On entend par «zone à haute valeur pour la biodiversité en dehors des zones protégées», une terre à haute valeur pour la biodiversité au sens de l'article 7 ter, paragraphe 3, de la directive 98/70/CE du Parlement européen et du Conseil. On entend par « activités affectant négativement les zones sensibles pour la biodiversité », les activités (i) entraînant la détérioration des habitats naturels et des habitats des espèces et la perturbation des espèces pour lesquelles la zone protégée a été désignée ; et (ii) lorsque les conclusions ou les mesures d'atténuation nécessaires identifiées par l'une des évaluations suivantes n'ont pas été mises en œuvre en conséquence : (a) la directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil (b) la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages c) une étude d'impact sur l'environnement (EIE) au sens de l'article 1er, paragraphe 2, point g), de la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil et d) pour les activités situées dans des pays tiers, conformément à des dispositions nationales équivalentes ou à des normes internationales, telles que la norme de performance 6 de la Société financière internationale (SFI) : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes ; On entend par «zones sensibles pour la biodiversité», le réseau Natura 2000 de zones protégées, les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO et les zones clés pour la biodiversité («ZCB»), ainsi que d'autres zones protégées, telles que visées à l'annexe du règlement délégué (UE) de la Commission .../... du ...complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil en établissant les critères techniques d'examen pour déterminer les conditions dans lesquelles une activité économique peut être considérée comme contribuant de manière substantielle à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique et pour déterminer si cette l'activité économique ne cause aucun dommage significatif à l'un des autres objectifs environnementaux.
<b>Exposition aux entreprises présentes dans le secteur des énergies fossiles</b>	On entend par "Entreprises présentes dans le secteur des énergies fossiles", (i) les entreprises qui tirent profit de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et lignite; (ii) les entreprises qui tirent profit de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la distribution (y compris le transport, le stockage et le commerce) ou du raffinage de combustibles fossiles liquides; (iii) les entreprises qui tirent profit de l'exploration et de l'extraction de combustibles gazeux fossiles ou de leur distribution (y compris le transport, le stockage et le commerce).

# Définition des Principal Adverse Impacts (3 / 3)

Nom	Définition
<b>Emissions de polluants dans l'eau</b>	On entend par "Emissions dans l'eau" les émissions directes de substances prioritaires telles que définies à l'article 2, point 30, de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil (16) et les émissions directes de nitrates, de phosphates et de pesticides telles que visées dans ladite directive, dans la directive 91/676/CEE du Conseil du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles ( 17), dans la directive 91/271/CEE du Conseil du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (18) et dans la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil (19) moyenne pondérée" : un rapport entre le poids de l'investissement de l'acteur des marchés financiers dans une société émettrice et l'ensemble des investissements de l'acteur des marchés financiers.
<b>Déchets dangereux générés</b>	On entend par "déchets dangereux", les déchets dangereux tels que définis à l'article 3, paragraphe 2, de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil (20) et les déchets radioactifs.
<b>Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales</b>	On entend par "Principes du Pacte mondial des Nations unies" les principes 1 à 10 ou les "dix principes" du Pacte mondial des Nations unies.
<b>Ecart de rémunération non ajusté</b>	On entend par "écart de rémunération entre les sexes non ajusté" la différence entre les rémunérations horaires brutes moyennes des salariés masculins et des salariés féminins en pourcentage des rémunérations horaires brutes moyennes des salariés masculins.
<b>Diversité au conseil</b>	On entend par "conseil d'administration", l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une société.

# Méthodologie de calcul des ratios

Certains ratios sont calculés automatiquement sur la base des données remontées par les participations. Les formules utilisées sont présentées ci-dessous. Ces formules peuvent différer des formules utilisées en interne par les participations mais permettent d'homogénéiser la règle de calcul et donc de comparer et consolider.

---

## Taux de turnover (CDI uniquement)

- ✓  $100 * (\text{Nombre d'embauches en CDI} + \text{Nombre de départs de CDI}) / 2 / \text{Effectifs en CDI}$

---

## Taux de fréquence des accidents du travail

- ✓  $100\ 000 * \text{Nombre d'accidents du travail} / \text{Nombre d'heures annuelles théoriques travaillées}$

---

## Ecart de rémunération non ajusté

- ✓  $100 * (\text{Salaire horaire moyen} - \text{hommes} - \text{Salaire horaire moyen} - \text{femmes}) / \text{Salaire horaire moyen} - \text{hommes}$

---

## Taux de gravité des accidents du travail

- ✓  $1000 * \text{Nombre de jours d'arrêt suite à un accident du travail} / \text{Nombre d'heures annuelles théoriques travaillées}$

---

## Taux d'absentéisme

- ✓  $100 * (\text{Nombre d'heures d'absence tous types d'absences} / \text{Nombre d'heures annuelles théoriques travaillées})$

# Méthodologie : Synthèse des enjeux et de la maturité ESG

Les données collectées ont permis d'identifier le **niveau d'enjeu et de maturité de la société sur les 17 axes suivants**.  
Pour chaque axe évalué, le niveau d'enjeu est noté sur 5.

## 1 Evaluation de l'enjeu ESG

0 = pas d'enjeu ; 5 = enjeu important

L'enjeu est noté au regard de la taille de la société, de son secteur d'activité, de ses pays d'implantation, des données reportées, et dans une moindre mesure relativement aux autres sociétés du portefeuille

## 2 Evaluation de la maturité ESG

Notée relativement au niveau d'enjeu et des éléments suivants :

- ✓ Est-ce que la société a conscience de l'enjeu ?
- ✓ Est-ce que la société a mis en place des politiques face à cet enjeu ?
- ✓ Est-ce que la société suit des données quantitatives sur cet enjeu ?
- ✓ Est-ce que les résultats sont satisfaisants ? (en valeur absolue, en intensité, comparé au benchmark, et en évolution dans le temps)
- ✓ Est-ce que la société a tout fait en son pouvoir pour répondre à cet enjeu et qu'il n'y a aucun axe d'amélioration possible ?

## 3 Evaluation du risque ESG résiduel

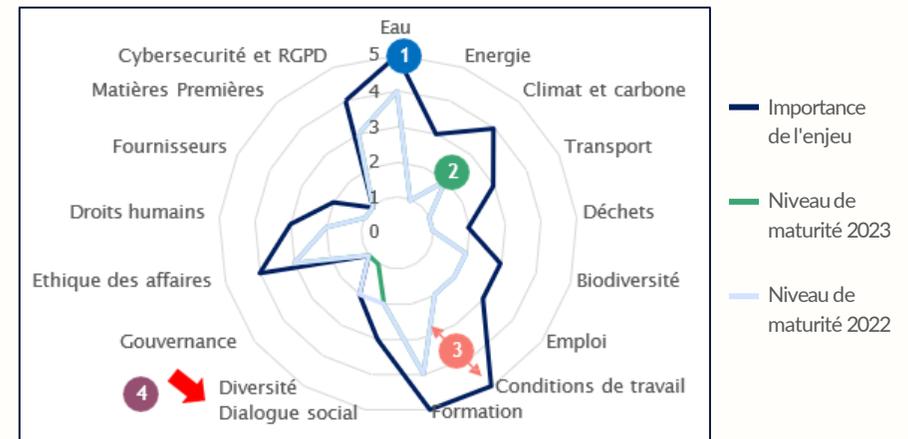
Plus l'écart entre le **niveau d'enjeu** et le **niveau de maturité** est important, plus le risque ESG est important. Il y a 4 niveaux de risque résiduel :

- |   |   |
|---|---|
| <span style="color: red;">■</span> Risques ESG majeurs      | <span style="color: orange;">■</span> Des enjeux ESG en cours d'adressage |
| <span style="color: blue;">■</span> Peu ou pas d'enjeux ESG | <span style="color: green;">■</span> Des enjeux ESG bien adressés         |

## 4 Evolution des données 2023 vs 2022

Des flèches indiquent, lorsque cela est pertinent, l'évolution des valeurs par rapport à 2022.

Le sens de la flèche indique une augmentation/diminution de la valeur de l'indicateur. La couleur de la flèche indique si cela est positif/négatif d'un point de vue ESG.



### Limitations méthodologiques

- Le graphique ci-dessus a vocation à présenter une image synthétique de l'empreinte et des enjeux ESG les plus saillants de la société. Cette représentation synthétique n'est qu'une aide permettant de visualiser les enjeux ESG de la société sur son secteur et son marché, et doit être soutenue par les éléments quantitatifs et qualitatifs des pages suivantes.
- L'analyse ESG est réalisée sur la base des données quantitatives et qualitatives fournies par les sociétés auprès de CorpoKarma et d'informations collectées lors d'un entretien téléphonique avec le management. La représentation des enjeux ESG peut être rendue incomplète ou biaisée du fait d'informations partielles, erronées ou non disponibles.
- Cette synthèse graphique comporte par définition des partis pris méthodologiques d'analyse.
- Afin d'apporter de la matérialité dans l'analyse au niveau du portefeuille, les résultats des analyses des différentes sociétés sont également harmonisés et mis en cohérence avec ceux des autres sociétés composant le portefeuille.

Albarest  
PARTNERS

[www.albarest-partners.com](http://www.albarest-partners.com)

